

## Offre de formation 2017

# Formation SAVOIR UTILISER LES MEDIAS ET LES RESAUX SOCIAUX

### Public concerné

Elus des communes et des EPCI à fiscalité propre.

***NB : La formation est limitée à un groupe de 20 personnes maximum***

### Intervenant(s)

**Christophe ROBERT**, journaliste, enseignant en Droit public, élu local

**Patrice CARTIER**, ingénieur en télécommunications, élu local

**Martine CARTIER**, responsable de l'agence de communication Tambour de Ville

### Objectifs et programme

#### Présentation

Site Web, page/groupe facebook, twitter... Internet et les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la communication locale. Pas facile cependant d'y voir clair dans la jungle du Web 2.0. Pourquoi communiquer sur le Web ? Quelles sont les contraintes juridiques à respecter ? Comment ça marche ? Quelle stratégie adopter ? Combien ça coûte ? Quelles précautions prendre pour communiquer efficacement ?

#### Objectifs

1. Maîtriser les enjeux d'une communication efficace pour sa commune
2. Connaître le cadre juridique applicable à la création et à l'animation d'un site Web en tant que collectivité locale
3. Savoir utiliser les compétences de chacun pour bien communiquer
4. Apporter les bonnes réponses aux questions essentielles avant de se lancer (Qui fait quoi ? Quel hébergement ? Comment choisir le prestataire adapté à ses besoins ?)
5. Etre en mesure de créer un site Web pour sa commune, une page facebook et un compte twitter

#### Déroulé de la formation

Matinée : Les questions à se poser et le cadre juridique applicable

> Sur quels sujets et comment communiquer ? Qui fait quoi ?

> Obligations légales, nom de domaine, responsable éditorial, droit à l'image, droit des opposants, période électorale...

Après-midi : Communiquer sur le Web en pratique

> utiliser le Web pour dupliquer l'information municipale existante (bulletin municipal...)

> créer sa page facebook et son compte twitter (avec exemples en direct)

> créer son site web communal (avec exemples réels)

### Dates, lieux et horaires

**Date et lieux : Vendredi 16 juin 2017, à ANNECY (Conseil départemental, Bâtiment CHARQUET – 23 rue de la paix – 74 000 ANNECY)**

**Horaires : 9h-17h (repas inclus)**

